Image not found or type unknown

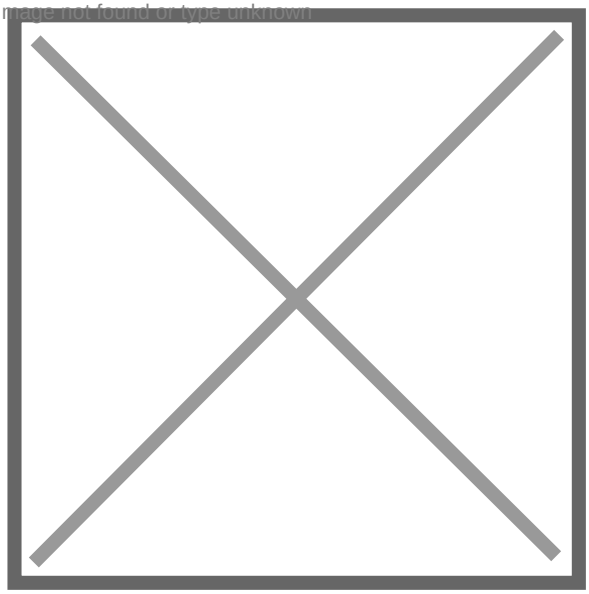

Trajet pour les vacances scolaires de l 'enfant

Par **cecilia**, le **02/02/2016** à **20:23**

Bonjour,

Je souhaite savoir si je suis en tort par rapport à mon ancien compagnon.

Nous avons un jugement qui date de 8 ans qui indique que le père à droit à un weekend sur deux et la moitié des vacances scolaires, jugement établi alors que j'habitais dans le même département que le père.

Depuis 4 ans, j'ai déménagé et j'habite à 700 km, je fais régulièrement la moitié du trajet afin d'aider son père au niveau des frais, du coup celui ci prend son enfant la quasi totalité des vacances en compensation de ne pas l'avoir les weekends.

Mon problème est que celui-ci n'a jamais payer de pension et ne participe en rien aux dépenses de son enfant. Il m'arrive de ne pas pouvoir, financièrement, faire une partie du trajet et à chaque fois on se dispute, moi estimant qu'il peut payer le trajet étant donner que l'enfant ne lui coûte rien. Suis-je en tort ? si je relance une procédure pour mettre le jugement à jour que disent en général les juges pour les frais de trajet ?

Merci.

Par **cocotte1003**, le **03/02/2016** à **08:38**

Bonjour, puisque le juge a du inscrire une pension dans le dernier jugement, vous pouvez prendre un huissier pour réclamer la pension. Pour l'instant vous rêvez respecter ce jugement

c'est à dire laisser le père faire l'intégralité des trajets selon les dates prévues. Si le papa veut un partage des frais, il doit saisir le tribunal. En général, les juges mettent les frais partagés sur les voyages s'ils y a une cause réelle au déménagement comme travail. S'ils n'y a pas de cause, comme rejoindre un nouvel ami, le juge peut mettre l'intégralité des frais à cage du déménageur. Commencez par envoyer une LRAR au père en listant bien vos accords et faits actuels et en lui demandant ce qu'il veut changer, cordialement

Par **cecilia**, le **03/02/2016** à **09:00**

merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés